

<b>Délibération N°</b>	<b>D24-071</b>	<b>Acte publié le</b>	<b>27/06/2024</b>
<b>Conseillers en exercice</b>	<b>36</b>	<b>Présents</b>	<b>26</b>
		<b>Votants</b>	<b>32</b>

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

**Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

**Présents** : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAVY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations** : CARLES Michel à ROUSSEL Régis  
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine  
GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie  
REY Christian à MUCCIARELLI Laurence  
TERRY Joël à CASTAING Patrick  
THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

**Nomenclature ACTES : 782**

**D24-071 / ECONOMIE DE PROXIMITE - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES TPE/PME COMMERCE, ARTISANAT ET SERVICES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Par délibération n° 23-004, en date du 02/02/2023, le Conseil communautaire a approuvé le règlement des aides directes aux entreprises.

2 dossiers ont été instruits par le service développement économique et ont reçu un avis favorable des membres de la Commission Economie qui se sont réunis le 27 mai 2024 :

- Dispositif 2: Dispositif complémentaire « Financer mon investissement Commerce et Artisanat » :
  - o 1 dossier n°CC24/04
- Dispositif 3 : « Jeune entreprise sans point de vente » :
  - o 1 dossier - n°CC24/03

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- VU la délibération n° 23-004, votée lors du Conseil communautaire du 02/02/2023, approuvant le règlement des aides directes aux entreprises,
- VU les dossiers de demande de subvention déposés par les entreprises et instruits par le service Développement Economique,
- CONSIDERANT l'avis favorable donné par la Commission Economie,
- D'ATTRIBUER une subvention d'investissement pour les dossiers mentionnés ci-après, conformément au tableau récapitulatif présenté et conformément aux crédits inscrits au budget général 2024 :
  - o Dossier CC24/03 : subvention de 4 000 €,
  - o Dossier CC24/04 : subvention de 3 803 €.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	